

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

L'an deux mille vingt cinq, le six novembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Salle fêtes de MOLINET - Rue des Guerrupes - 03510 MOLINET, sous la présidence de Monsieur Gérard GORDAT suivant la convocation en date du 22 octobre 2025.

### **DÉLIBÉRATION N° DEL2025\_105 - ADMINISTRATION GENERALE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL - MISE À JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT**

Lors de sa séance du 14 avril 2025, le conseil communautaire s'était prononcé sur le projet de requalification du conservatoire à rayonnement intercommunal du Grand Charolais.

Pour rappel le programme des travaux comprend les éléments suivants :

- désamiantage et travaux sur façades et toitures
- rénovation énergétique avec création d'une chaufferie dédiée
- mise aux normes d'accessibilité de la totalité de l'emprise
- traitement acoustique des salles de cours afin d'obtenir un niveau sonore permettant un enseignement de qualité et un confort pour le personnel enseignant
- réorganisation des aménagements extérieurs et désimperméabilisation des surfaces (infiltration des eaux pluviales à la parcelle, gestion des eaux domestiques)
- mise en conformité des réseaux
- sécurisation du bâtiment (matériel de valeur)
- ascenseur calibré pour instruments volumineux (piano, marimba, timbales)
- création d'un auditorium d'une centaine de place
- amélioration des usages (bureaux, accueil, optimisation des espaces)
- création de deux locaux en rez-de-chaussée ayant un accès direct sur l'extérieur et communiquant avec l'intérieur du bâtiment afin de faciliter l'accès aux associations culturelles utilisatrices (harmonie, chorale, etc)
- donner une identité au bâtiment (activités artistiques, Conservatoire à Rayonnement Intercommunal).

#### **Coût prévisionnel HT du projet :**

Un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué par décision du 8 octobre 2024 à la SELARL GEOFFREY SETAN ARCHITECTE.

Les études réalisées permettent aujourd'hui d'arrêter le coût du projet à la somme de 2 101 213 € HT, comprenant l'aménagement des abords comme souhaité par la Région Bourgogne Franche-Comté.

Le bâtiment est conçu pour accueillir 150 personnes.

Le projet sera à réaliser en site occupé. Une réorganisation interne et calendaire pourra être mise en place pour les besoins des travaux, sans toutefois amener à une fermeture complète de l'école avant le 31 mai ni après le 1<sup>er</sup> octobre. Hors de cette période, à l'exception des mercredis, les autres jours de la semaine, il n'y a pas de cours avant 16h00.

Il ne sera pas possible de débiter les travaux avant la fin, avancée, de l'année scolaire 2025-2026 (soit au 1<sup>er</sup> juin 2026).

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

Le plan de financement ayant été actualisé, il convient d'approuver sa mise à jour.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu l'arrêté du 29 octobre 2024 du ministère de culture classant l'école de musique en conservatoire à rayonnement intercommunal,

Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019, dit « décret tertiaire », et imposant une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments et parties de bâtiments de 1 000 m<sup>2</sup>, et plus, à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique,

Considérant le projet de territoire CAP VERS DEMAIN,

Considérant la nécessité de solliciter les partenaires du Grand Charolais pour participer au financement de la requalification du site de Paray le Monial du Conservatoire à rayonnement intercommunal,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 21 octobre 2025,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 22 septembre 2025,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand  
Charolais, après en avoir délibéré :**

**A l'unanimité,**

**DÉCIDE**

- D'adopter l'opération de requalification du conservatoire à rayonnement intercommunal site de Paray-le-Monial et d'arrêter les modalités de financement.**
- D'approuver la mise à jour du plan de financement prévisionnel comme ci-dessous :**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

| DEPENSES EN HT                                           |             | RECETTES EN HT                      |           |      |
|----------------------------------------------------------|-------------|-------------------------------------|-----------|------|
| TRAVAUX                                                  | en € (HT)   | FINANCEURS                          | en € (HT) | en % |
| REQUALIFICATION<br>CONSERVATOIRE SITE<br>PARAY LE MONIAL | 1 848 763   | FONDS EUROPEENS                     | 66 900    | 3%   |
|                                                          |             | ETAT                                | 473 457   | 23%  |
|                                                          |             | REGION                              | 1 050 607 | 50%  |
|                                                          |             | DEPARTEMENT 71                      | 90 000    | 4%   |
|                                                          |             | Total subventions                   | 1 680 964 | 80%  |
| ETUDES<br>(maitrise d'œuvre,<br>divers,aléas)            | 252 450     | RESTE A FINANCER (fonds<br>propres) | 420 250   | 20%  |
| TOTAL OPERATION                                          | 2 101 213 € | TOTAL                               | 2 101 213 | 100% |

- De solliciter une subvention auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du dispositif Territoire en Action, au titre de l'axe « adaptation au changement climatique » du règlement d'intervention 30,17,

De solliciter une subvention auprès de l'Europe dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER),

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier, à solliciter toutes subventions complémentaires et à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

|                                        |                                                  |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Nombre de conseillers en exercice : 74 | Secrétariat de séance assuré par : Myriam PEJOUX |
| Membres présents à la séance : 48      | Votants : 62                                     |

### **Délégués Communautaires Présents :**

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Louis ACCARY, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Paul DUMONTET, Bernard BERNIGAUD, Roger DURAND, ÉRIC NAGRAL, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Frédéric ALEVEQUE, Martine DESPLANS, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Éric BRAZ, Elodie HENRY, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

### **Délégués ayant donné pouvoir :**

Catherine CLERGUÉ à André ACCARY, Elisabeth PONSOT à Gérald GORDAT, Thierry AUCLAIR à Anne DEGRANGE, Annie BOISSARD à Anne-Thérèse BLANCHARD, Thierry DESJOURS à Chantal CHAPPUIS, Gérard DUCHET à Jean-Bernard DESCHAMPS, Marie-Agnès FORGEAT à Lolita RODRIGUEZ, Cédric FRADET à Nathalie COQUELIN, Gérard LALLEMENT à Jacky COMTE, Aurore PERRIER à Patrick BOUILLON, Edith TERRIER à Pierre BERTHIER, Emmanuel REY à Christian LAROCHE, Jean-Marc NESME à Gilles PERRETTE, Bernard PLET à Myriam PEJOUX

### **Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :**

Céline BIJON, Franck BASSET, Julien GAGLIARDI, Stéphane JOURNET, Daniel MELIN, Nathalie LELIEVRE, Béatrice LECONTE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, Patrick PAGÈS, Marc TABOULOT, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 6 novembre 2025  
Pour extrait conforme

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**